



La race bovine Bleue du Nord

PRESENTATION

Bien que l'existence de bovins à robe bleue dans le Hainaut français soit attestée dès le XVIIIème siècle les zootechniciens du XIXème n'y ont pas du tout fait allusion et ce n'est qu'au tout début du XXème qu'une race Bleue du Nord, parfois aussi appelée "Bleue du Hainaut", est prise en compte en France. Il est admis que cette race serait d'origine belge. Appelée en Belgique : "Bleue de Tirlemont" puis "Bleue du Hainaut" ou de "Mons" puis de "Haute et Moyenne Belgique" elle se serait répandue à la fin du XIXème siècle au delà de la frontière belge dans les arrondissement de Valenciennes et d'Avesnes et se serait étendue dans le Cambrésis puis une partie des départements des Ardennes, de la Meuse et de l'Aisne. En 1928 elle aurait compté 128 000 vaches en France. La race serait issue de croisements réalisés dans la partie Wallonne de la Belgique au cours du XIXème siècle entre du bétail local et la Hollandaise pie noir auxquels se serait mêlée, entre 1850 et 1880, la race Durham. C'est à partir de 1895 qu'un travail de fixation de la population est réalisé en Belgique. Le berceau de la race, en France, est constitué des cantons de Bavay et Maubeuge (59), limitrophes de la Belgique. Décimée par la guerre de 14-18 la race est reconstituée, entre 1919 et 1922, par des importations massives de bétail belge. En 1923 une "Société du Herd-Book Bleu du Nord" est créée à Bavay. En 1934 sept Bleues du Nord se classent parmi les dix-neuf premières du concours laitier-beurrer du Salon de l'Agriculture de Paris. En 1938, avec 8 745 kg en une lactation, une vache Bleue du Nord se classe 2ème des vaches laitières françaises.

La guerre de 39-45 mit fin à l'expansion de la race. En 1945 la Bleue du Nord, déjà très affaiblie, fut condamnée par la politique dite "Quittet" visant à réduire le nombre de races en France. Dans les années cinquante l'effectif était tombé à moins de 5 000 vaches. En 1960 la Société du Herd-Book de la race dite alors "Mixte Bleue du Nord" qui avait cessé de fonctionner est reconstituée sous l'impulsion de Paul Hollebecque qui devient son président. La même année, pour encourager la nouvelle association le centre d'insémination animale de Mons, dans le Hainaut belge, fait don de 200 paillettes de semence aux éleveurs français. Paul Hollebecque demande l'autorisation au ministre de l'Agriculture de l'époque d'importer de Belgique ces 200 doses. Le ministre lui répond le 17 janvier 1961 : *qu'il ne pourrait donner une suite favorable à une demande tendant à la pratique régulière de l'insémination artificielle avec de la semence de taureau Bleue du Nord. Il n'apparaît pas souhaitable, en effet, sur le plan de l'élevage français de modifier l'évolution en cours qui tend à la concentration des efforts sur quelques races. Néanmoins pour ne pas priver les éleveurs dans l'immédiat du bénéfice qu'ils pourraient attendre de l'offre faite par leurs collègues belges il accorde à titre exceptionnel son autorisation à l'importation des 200 doses de sperme qui sont offertes à son groupement.* En 1962 une importation de 1 000 doses est autorisée "seulement pour les élevages au contrôle laitier". La persévérance de Paul Hollebecque finit par payer et la race Bleue du Nord est tolérée et se maintient.

En Belgique c'est l'arrêté royal du 16 août 1919 qui a établi les bases de l'organisation de la sélection des races. Il a fixé les bases de l'inscription des animaux au Herd-Book et à la monte publique et assigné à chaque race un territoire donné. Dans la partie sud du pays se développe la race Bleue de type mixte dite "de Haute et Moyenne Belgique" équivalent belge de la race Bleue du Nord. C'est une très bonne laitière pour l'époque, de grand format, facile à engraisser. Elle donne entière satisfaction. Cependant, après la dernière guerre, des éleveurs importants des provinces de Liège, Namur et Luxembourg, producteurs de bétail d'engraissement, sont tentés de rechercher une musculature plus épaisse dans le dos et l'arrière-train. C'est une réponse à un marché de la viande qui valorise de plus en plus toute amélioration du développement musculaire (G. Detal). Le pas est franchi dans les années soixante par la mise à la reproduction d'animaux de type culard (mh/mh) permise par la pratique systématique de la césarienne rendue possible par l'arrivée des antibiotiques en médecine vétérinaire. Le mouvement s'étend vite à l'ensemble de la population bleue belge. En 1973 la race est rebaptisée "Blanc Bleu Belge" et en 1975 deux orientations sont définies par la création de deux sections : une extrême viande dite "viandeuse", l'autre, laitière, dite "mixte". Cependant l'ambiguïté persiste dans le rameau mixte car il est encore difficile de distinguer des animaux non culards musclés, de culards "non extrêmes" d'autant que beaucoup de souches laitières sont porteuses du gène culard. Ainsi des vaches laitières peuvent donner naissance à des veaux culards que l'on peut être tenté d'utiliser pour la reproduction au sein de la section mixte. Nul doute que le gabarit et la production laitière de la Blanc Bleu mixte s'en sont ressentis.

ACTIONS DE CONSERVATION

En 1979 Laurent Avon et Jean-Maurice Duplan de l'ITEB (Institut Technique de l'Élevage Bovin) entrent en contact avec Paul Hollebecq et des élevages français sont visités. L'Établissement Départemental de l'Élevage du département du Nord (EDE 59) est approché. Il s'intéresse lui aussi à la race et voudrait mieux appréhender sa situation au niveau départemental dans un contexte d'expansion du type culard venu de Belgique. En 1981 une première demande de reconnaissance de la race est faite par l'Association du Herd-Book, appuyée par l'ITEB, auprès de la CNAG (Commission Nationale d'Amélioration Génétique). La Bleue du Nord est reconnue officiellement en octobre 1982.

En 1984 et 1985, pour se rendre compte de la situation des élevages de Bleue du Nord et tenter de retrouver des troupeaux intéressants, ignorés jusque là, susceptibles peut être d'adhérer ultérieurement au contrôle laitier, une enquête systématique est entreprise par les agents de l'ITEB (devenu Institut de l'Élevage), L Avon et G. Cucheval, en relation avec l'EDE du Nord. En effet de nouveaux troupeaux sont découverts souvent avec de très bonnes vaches traites. Dans le même temps le Centre de Formation Professionnel Pour Adultes du Quesnoy (CFPPA) décide de monter un troupeau de vaches Bleues du Nord traites et contrôlées pour son exploitation de Potelle. L'enquête en cours permet de trouver les animaux pour la création du troupeau. Des éleveurs prêts à s'engager dans une démarche collective sont également identifiés. Ainsi le syndicat Bleue du Nord présidé par Paul Hollebecque se consolide.

Cependant le besoin se fait sentir pour les éleveurs d'animaux de type culard d'origine belge en pleine expansion dans le Nord, le Pas de Calais et les Ardennes de se faire entendre et de s'organiser. En 1986, avec l'aide du Centre Régional des Ressources Génétiques du Nord Pas-de-Calais créé l'année précédente par l'Espace Naturel Régional -parc naturel régional éclaté- une nouvelle association dite "Union Bleue du Nord" voit le jour. Elle prolonge l'ancien "Herd-Book de la race bovine Mixte du Nord" et intègre désormais les éleveurs de culards Blanc Bleu Belge. Elle compte donc deux sections : une section Bleue du Nord dite "mixte" et une section "Blanc Bleu Belge" dite "viandeuse". Paul Hollebecque laisse sa place à Jean-Pierre Penez, éleveur de Blanc Bleu Belge.

Les français partisans de la Bleue du Nord dont l'objectif est bien la production laitière craignent de voir le niveau laitier du cheptel français diminuer car les semences de taureaux du rameau mixte importées de Belgique sont issues de taureaux qui ne semblent pas présenter toutes les garanties sur le plan de la production laitière. En 1987 les Belges autorisent les techniciens Avon et Cucheval à choisir en ferme le taureau IBIS DU CHATEAU DE THIEUSIS pour les besoins français. Ce taureau, issu d'une vache de type ancien, très bonne laitière et de grand format, crée une rupture. Il permet d'indiquer clairement le type recherché. Il se trouve que c'est aussi le type sélectionné par les éleveurs néerlandophones du Brabant flamand. Des contacts réguliers ont alors lieu entre les deux noyaux. Enfin, en 1992, des taureaux français, FAPOLLO et GORIS, sont admis à l'IA et collectés au CIA de Mons en Belgique. En Wallonie cependant subsiste toujours une tendance dominante "viandeuse (mh/mh) non extrême traitée" incarnée par l'élevage du Terniaux qui continue à brouiller les pistes.

En 1989 l'Union Bleue du Nord prend le nom d'Union Blanc Bleu. En 1990 ses statuts sont revus pour laisser plus d'autonomie aux deux sections. En 1991, enfin les deux sections se séparent définitivement pour donner naissance à deux associations : d'un côté l'Union Bleue du Nord représentant la race mixte ou Bleue du Nord se raccroche à la Maison de l'Élevage du Nord (Lille) et de l'autre côté l'Union Blanc Bleu -section viandeuse- devient une organisation complètement indépendante. En 1990 des Bleues du Nord sont à nouveaux admises au Concours Général Agricole à la Porte de Versailles à Paris et suivies l'année suivante par les Blanc-Bleu Belge "viandeuses". En 1997 un code race (52) est créé spécifiquement pour la Bleue du Nord alors que la Blanc Bleu (de type viandeux) garde le code 25.

PERSPECTIVES

La prise en compte et la reconnaissance de la race Bleue du Nord dans les années quatre-vingt ont été quelque peu cahotiques car elles intervenaient après l'installation et la montée en puissance dès la fin des années soixante-dix, dans la Région Nord Pas de Calais, du culard Blanc Bleu Belge qui créaient confusion. La race Bleue du Nord de type mixte représentait aux yeux de beaucoup un type d'animal démodé voire inconnu. La Bleue du Nord a su cependant, avec l'aide des instances techniques locales, se faire admettre à nouveau comme une race laitière économique très bien adaptée aux zones herbagères et bocagères du Hainaut français où sa mixité et sa rusticité font merveille.

C'est une vache au tempérament doux, plus souvent blanche que bleue, avec une longue carrière productive. Sa survie à long terme dépend du maintien de l'élevage laitier dans sa zone d'origine et de la persistance du noyau belge du Brabant Flamand qui pratique la même sélection et avec lequel elle doit pouvoir continuer à échanger des reproducteurs.

Il y a en France en 2008 environ 3 000 vaches dont 600 sont au contrôle laitier.

Union Bleue du Nord

B.P. 505, 59022 Lille cedex

Tél : 03 20 60 19 11 . Fax : 03 20 96 42 99

Courriel : maison.elevage.nord@wanadoo.fr

Centre Régional de Ressources Génétiques

Ferme du Héron, 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél : 03 20 67 03 51. Fax : 03 20 67 03 37

